

<http://pierrealainmillet.fr/Comment-organiser-des-marches>



Comment organiser des marchés forains propres ?

- DHD - Propreté -



Date de mise en ligne : mercredi 15 février 2023

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

La métropole du Grand Lyon a annoncé aux communes mi 2022 que celles-ci devraient reprendre la collecte des déchets des marchés forains qui est pourtant assurée par la communauté urbaine depuis ses débuts. Cela a provoqué des réactions nombreuses, y compris des principaux maires de gauche de l'agglomération qui ont rencontré le président de la métropole à ce sujet. Des discussions sont en cours. Il faut qu'elles aboutissent à assumer un enjeu métropolitain qui est au cœur des objectifs de réduction des déchets annoncés avec force par la métropole.

Cela doit devenir un débat public et sortir des réunions de travail interne. Oui ou non, voulons-nous aller vers des marchés propres, organiser les filières d'approvisionnement avec reprise des emballages, responsabiliser les forains comme tout commerçant prenant soin de son pas de porte, responsabiliser aussi les clients, et réduire fortement l'impact très négatif des marchés sur la propreté urbaine ?

Si les marchés forains sont une compétence municipale, on sait aussi qu'ils sont une réalité largement intercommunale, les forains passent d'un marché à un autre, les filières approvisionnements sont métropolitaines, voire régionales... Tout ces sujets demandent un engagement fort de la métropole, avec les communes. Ouvrons le débat !

Rappelons d'abord le contexte : comment sont organisés les marchés forains et la collecte de leurs déchets

Les marchés forains sont organisés par les communes qui décident des lieux, des dates, du nombre d'emplacement, organisent le choix des forains dont certains sont abonnés à une place, avec une file d'attente souvent importante, et d'autres viennent avant le marché en espérant avoir une place... La commune décide du règlement des marchés et fixe une redevance payée par les forains et touchée par la commune pour financer l'organisation du marché, les agents (les "placiers"), la maintenance des installations (électricité, eau, toilettes...)

Depuis des décennies, le Grand Lyon organise la collecte des déchets avec les mêmes camions poubelles que ceux de la collecte des ordures ménagères, et depuis très longtemps, commune et métropole s'organisent pour rétablir la propreté des lieux, de la place du marché, mais aussi des rues avoisinantes, notamment pour un marché comme celui des minguettes, sur un plateau très venté...

Et depuis toujours, tout le monde discute des moyens nécessaires pour aller vers un "marché propre", des expériences sont faites, toujours en faisant référence à l'exemple du marché de Vienne, où les forains repartent en laissant leur emplacement sans aucun déchets au sol... Depuis 2022, une expérimentation est organisée par la métropole et la commune sur le marché des minguettes, avec des réussites et des limites, mais des leçons à tirer...

la réorganisation en discussion de la collecte des marchés forains

Comment organiser des marchés forains propres ?

L'annonce initiale par la métropole d'une mise en oeuvre directe de la loi sur la responsabilité des producteurs de déchets la conduisant à transférer la collecte des déchets forains aux communes est donc rediscutée. Mais il ne faut pas que les discussions restent coincés dans un cadre uniquement juridique. La loi donne certes la responsabilité des déchets à leur producteur, mais les déchets d'un marché d'un jour peuvent se retrouver sur un autre marché le lendemain. Il faut tenir compte de cette réalité d'agglomération des marchés pour agir dans la perspective ambitieuse de marchés propres à l'échelle de toute l'agglomération !

Il y a aussi un fort lien entre compétence marché, qui est communale, et compétences déchets ou propreté de voirie, qui sont métropolitaines. Un déchet produit sur le marché serait de compétence communale, mais si le vent le pousse dans la rue, il serait de compétence métropolitaine ! Il y a nécessairement coopération.

Plus profondément, si chaque marché forain s'organise dans une commune, les forains passent d'une commune à l'autre, les filières d'approvisionnements et de collecte et traitement de déchets sont à minima d'agglomération. Il faut faire converger les règles des différents marchés pour accompagner au mieux tous les forains vers des pratiques nouvelles, ce qui suppose de résoudre avec eux les questions concrètes qui sont d'abord des questions de filières d'approvisionnements, de conditionnements...

C'est pourquoi il est essentiel que la métropole reste chef de file d'une évolution de tous les marchés vers des marchés propres et donc d'une très forte réduction à terme des volumes de déchets. Ce devrait être l'objectif premier des discussions, et s'il faudra bien faire le point des recettes et des dépenses des communes et de la métropole, les compétences et les ressources d'une telle démarche sont d'abord métropolitaines.